COMPTE-RENDU de la 4ème séance plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences du 8 octobre 2026

Objet : 4ème réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 8 octobre 2026, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Marc ZINGRAFF, suite à l'invitation du deux octobre deux mille vingt-six, adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la presse et affichée :

Présents : Marc ZINGRAFF, Patricia MOMPER, Denis PEIFFER, Pascal WEISSLINGER, Michaël FREYERMUTH, Jean-Claude CUNAT, Durkut CAN, Pierre-Jean DIDIOT, Christophe GAUER, Jean-Luc EBERHART, Christoph HOFFMANN, Claude DECKER, Christine CARAFA, Christophe MULLER, Hubert BOURING, Didier BLAISE, Bernard BORDE, Bernard CLAVE, Daniel CLÉMENT, Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Maryse GRCIC, Joseph HENRION, Jean-Philippe LACROIX, Philippe LEGATO, Freddy LITTY, Vivien MULLER, Fabien PEIFER, Franck PHILIPPI, Jeannine QUODBACH, Bernard ROHR, Hervé RUFF, Sébastien SCHMITT, Laurent SLAVIK, Christophe THIEL, Bruno VINCKEL, Philippe WAGNER, Yves ZINS, Jean-François AMMER, Virginie BLAZY, Dominique CHARPENTIER, Alain DANN, Jean-Claude FELD, Evelyne FIRTION, Martine FOEGEL, Céline FOSSE, Christiane HECKEL, Pénélope HEYMES, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Arnaud JECHOUX, Sébastien JUNG, Marc-Olivier LEICK, Christine MARCHAL (arrivée point 2.1), Laurence MUNIER, Jean-Luc NEUMANN, Bernadette NICKLAUS, Isabelle PETER, Guy ROSSLER, Natacha SCHEFFER, Éric SCHORUNG, Jean-Marc SCHWARTZ, Nathalie SPANIOL-SCHOUVER, Corinne THINNES, Stéphane ZANGA.

Procurations: Daniel MULLER ayant donné pouvoir à Evelyne FIRTION, Henri HAXAIRE ayant donné pouvoir à Patricia MOMPER, Pascal TARILLON ayant donné pouvoir à Claude DECKER, Muriele BREITENBACH ayant donné pouvoir à Christine CARAFA, Maurette KULAS ayant donné pouvoir à Marc-Olivier LEICK, Aurélie MULLER ayant donné pouvoir à Isabelle PETER, Barbara MULLER ayant donné pouvoir à Jean-Luc EBERHART, Martine SCHAUB ayant donné pouvoir à Vivien MULLER, Aline KOENIG suppléante de Ludovic ESTREICH, Céline BRULLARD suppléante de Jean-Pierre MULLER.

Excusés : Roland ROTH, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Pascal JENFT, Sophia MATTA.

Absents non excusés : Hélène CLÉMENT, Stéphanie KIRCH.

Participaient également à la réunion :
Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Services, Chargée des Ressources Humaines,
Mme HECTOR, Directrice Générale des Services Techniques,
Mme CHAUVET, Directrice Générale Adjointe, Chargée de la Cohésion Territoriale,
Mme KEMPENICH, Directrice du Pôle Finances Marchés Publics.

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière :

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 24 juin 2026 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 8 octobre 2026

01. Administration générale

01.1 Décisions du Président - période du 23 avril au 10 septembre 2026

Décide
à l'unanimité des voix,

De prendre acte des 4 décisions prises (sur la période du 23 avril au 10 septembre 2026), annexées à la présente délibération, par le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ce, conformément aux délégations de pouvoir lui étant accordées, dont le détail est le suivant :

21/08/26	**Servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle n°260, section 12 située à Grosbliederstroff**	D'accepter la constitution de servitude pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine par ENEDIS sur la parcelle n°260 section 12 située sur le ban de Grosbliederstroff, par acte notarié
29/04/26	**Convention de contrôle allégé en partenariat**	De donner son accord au maintien en l'état des dispositifs de la convention de contrôle allégé en partenariat pour la période de reconduction prévue par le renouvellement de la convention signé le 27/02/2025, à savoir 5 ans
16/07/26	**Cession d'un terrain sur la zone artisanale de Rouhling à la société Froid Est Energie**	De céder à la société Froid Est Energie ou à toute personne physique ou morale se substituant à elle, la parcelle n°882 section 4, d'une superficie de 6 020 m², située dans la zone artisanale de Rouhling, au prix de 10 € HT/m² pour les 4 059 m² de surfaces aménageables et au prix de 2,50 € HT/M² pour les 1 961 m² de talus, soit un total de 45 492,50 € HT, par acte de vente confié au cabinet des Maîtres PEFFERKORN, BAILLOT et THINES
16/07/26	**Acquisition de parcelles situées à Sarralbe pour la construction du nouveau réservoir d'eau potable**	D'autoriser l'acquisition des parcelles n°141 et 143 section 68 d'une superficie totale de 1 135 m² situées sur le ban de la commune de Sarralbe auprès de Monsieur NEMSGUERS Jean-Luc et de son épouse née ROLANDO Martine, pour un montant de 1 135 € HT De confier la rédaction de l'acte de vente au cabinet notarial des Maîtres MICHALOWICZ et PETIT

02. Finances

02.1 Adoption du règlement budgétaire et financier

Décide
à l'unanimité des voix,

D'adopter le règlement budgétaire et financier, tel que joint en annexe à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué, à entreprendre toute démarche nécessaire à l'application de ce règlement.

02.2 Décision modificative n°2 - Budget Principal

Décide
à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget principal 2026 comme suit, sous réserve de l'approbation des décisions afférentes :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		***Dépenses***	
Chapitre 75	1 443,89 €	Chapitre 011	-22 000,00 €
Chapitre 76	183 000,00 €	Chapitre 65	61 443,89 €
		Chapitre 023	145 000,00 €
Total	**184 443,89 €**	**Total**	**184 443,89 €**
INVESTISSEMENT			
Recettes		***Dépenses***	
Chapitre 13	106 250,00 €	Chapitre 20	-50 000,00 €
Chapitre 16	947 338,00 €	Chapitre 204	99 688,00 €
Chapitre 021	145 000,00 €	Chapitre 21	-1 191 100,00 €
		Chapitre 23	2 340 000,00 €
Total	**1 198 588,00 €**	**Total**	**1 198 588,00 €**

D'adopter la décision modificative n°2 du budget principal 2026,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

02.3 Décision modificative n° 2 - Budget Annexe Assainissement

Décide
à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe Assainissement 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		***Dépenses***	
		Chapitre 011	-25 000,00 €
		Chapitre 67	25 000,00 €
Total	**0,00 €**	**Total**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT			
Recettes		***Dépenses***	
Total	**0,00 €**	**Total**	**0,00 €**

D'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement 2026,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

02.4 Décision modificative n° 2 - Budget annexe de l'Eau

Décide
à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget Annexe de l'Eau 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		***Dépenses***	
		Chapitre 011	-350 000,00 €
		Chapitre 65	350 000,00 €
Total	**0,00 €**	**Total**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT			
Recettes		***Dépenses***	
		Chapitre 21	1 000 000,00 €
		Chapitre 23	-1 000 000,00 €
Total	**0,00 €**	**Total**	**0,00 €**

D'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe de l'Eau 2026,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

02.5 SEM SCH - Acceptation des dividendes 2025

Décide
à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la décision de l'assemblée générale ordinaire de la SEM SCH prise le 30 juin 2026 portant sur la distribution des dividendes à ses actionnaires au titre de l'exercice 2026,

D'accepter la recette de 182 688,93 € correspondante,

D'ordonner les inscriptions budgétaires correspondantes sur le c/761,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

02.6 Travaux relevant de l'article 8 - Convention d'application et programme de travaux conformément à la convention de concession avec ENEDIS

Décide
à l'unanimité des voix,

D'adopter la convention 2026 entre ENEDIS et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences portant sur la participation de concessionnaire à ce programme de travaux,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention jointe à la présente délibération,

D'arrêter le programme de travaux conformément à la liste ci-après :

Communes	Travaux retenus	Coût estimatif	Maîtrise d'ouvrage
Hambach	Rue nationale (T2)	135 056 €	Enedis
Zetting	Rues de la barrière et de la forêt	35 133 €	Enedis
Woustviller	Rue Bellevue	58 921 €	Enedis

Dire que la Communauté d'Agglomération, en sa qualité d'AODE, devient le seul interlocuteur du concessionnaire,

Dire que les travaux seront ainsi pris en charge sur le budget d'investissement de l'EPCI sur le c/21534, déduction faite de la participation annuelle du concessionnaire, répartie entre les différents projets retenus,

Dire que la participation de la Communauté d'Agglomération, sur chacun des projets retenus, est égale à 40 % du coût HT des travaux, avant déduction de la participation du concessionnaire, et dans la limite de 25 000 € par commune,

Dire que la participation de la Commune sera égale au solde du coût global HT des travaux réalisés sur son territoire comprenant les frais annexes et d'ingénierie facturés par ENEDIS,

De confirmer que cette participation communale fera l'objet de l'émission d'un titre de recette sur le c/13241,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes mesures utiles et à signer tous documents et conventions et avenants nécessaires à l'application de cette décision.

02.7 Part communale de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) 2025 reversée en 2026

Décide
à l'unanimité des voix,

De verser aux communes du territoire de moins 2 000 habitants une partie de la TCFE perçue au titre de l'année 2025,

De décider du versement au profit de la commune du Val-de-Guéblange, bénéficiaire de la TCFE avant la réforme d'une partie de la perte du produit de la TCFE à hauteur de 22,85 € conformément au tableau ci-après :

Communes	TCFE 2025 à verser en 2026
Bliesbruck	10 342,98 €
Blies-Ébersing	8 896,40 €
Blies-Guersviller	6 551,51 €
Ernestviller	7 059,49 €
Frauenberg	5 757,64 €
Grosbliederstroff	
Grundviller	7 101,54 €
Guebenhouse	4 604,12 €
Hambach	
Hazembourg	1 426,55 €
Hilsprich	8 440,94 €
Holving	14 822,01 €
Hundling	
Ippling	6 921,60 €
Kalhausen	9 265,90 €
Kappelkinger	4 187,86 €
Kirviller	1 427,42 €
Le Val-de-Guéblange	22,85 €
Lixing-lès-Rouhling	8 833,57 €
Loupershouse	10 535,44 €
Nelling	3 043,65 €
Neufgrange	12 003,38 €
Puttelange-aux-Lacs	
Rémelfing	
Rémering-lès-Puttelange	11 801,54 €
Richeling	3 230,14 €
Rouhling	
Saint-Jean-Rohrbach	9 148,84 €
Sarralbe	
Sarreguemines	
Sarreinsming	
Siltzheim	5 050,71 €
Wiesviller	10 151,31 €
Willerwald	13 197,99 €
Wittring	11 224,40 €
Woelfling-lès-Sarreguemines	8 139,46 €
Woustviller	
Zetting	9 337,61 €
Total à reverser	**212 526,86 €**

04. Communication et animations

04.1 Animation 2027 : Kappensitzungen aux Seniors

Décide

à l'unanimité des voix, , 1 ne prend pas part au vote

De donner son accord pour l'attribution d'une subvention de 13 000 euros à la Société carnavalesque de Sarreguemines en faveur de l'organisation de 4 Kappensitzungen en 2027 pour les seniors de 68 ans et plus,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents ou contrats destinés à intervenir à ce titre,

D'inscrire au budget primitif 2027 du chapitre 65 les crédits nécessaires.

Monsieur SCHWARTZ Jean-Marc ne prend part ni au débat ni au vote

05. Affaires transfrontalières

05.1 Participation au projet INTERREG VisaBlies Touristik

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver la définition et la mise en œuvre du projet INTERREG « VisaBlies Touristik »,

De valider la participation de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en tant que chef de file et partenaire financier, au projet « VisaBlies Touristik »,

De solliciter auprès de la zone fonctionnelle Bliesbruck-Reinheim une subvention INTERREG à hauteur de 60% des dépenses publiques éligibles du projet estimées à 1 032 987 €,

De s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait pas être couvert par les subventions,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'attestation d'engagement annexée à cette délibération ainsi que tout document et/ou acte se rapportant à ce projet transfrontalier dans le cadre du programme Interreg pendant la durée du projet.

06. Développement économique

06.1 Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la SEBL Grand Est - ZAC du Parc d'Activités de Woustviller

Décide
à l'unanimité des voix,

D'acter le budget global actualisé de la concession de la ZAC du Parc d'activités de Woustviller au 31 décembre 2025 qui s'élève à 14 360 189 € HT ;

D'approuver le CRAC au 31 décembre 2025 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;

D'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout acte se rapportant à la présente.

06.2 Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la SEBL Grand Est - ZAC de l'Europôle 2

Décide
à l'unanimité des voix,

D'acter le budget global actualisé de la concession de la ZAC de l'Europôle 2 au 31 décembre 2025 qui s'élève à 64 891 261 € HT ;

D'approuver le CRAC au 31 décembre 2025 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;

D'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout acte se rapportant à la présente.

06.3 Augmentation de capital de la SODEVAM - refus de souscription de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Décide
à l'unanimité des voix,

D'autoriser M. Marc ZINGRAFF, représentant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à l'Assemblée Générale de la SODEVAM ou son suppléant M. Pierre-Jean DIDIOT, à voter en faveur d'une augmentation de capital de la société d'un montant maximal de 25 millions d'euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription et avec réservation de l'augmentation de capital à intervenir aux catégories d'actionnaires suivants :

- Catégorie 1 : Collectivités territoriales et groupement de collectivités territoriales visées à l'article L1522-1 du CGCT,

- Catégorie 2 : Actionnaires privés visés à l'article L1522-2 du CGCT ;

De préciser que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ne souscrit aucune nouvelle action et maintient son nombre d'actions à 4000.

07. Petite enfance

07.1 Convention Territoriale Globale (CTG) 2027-2031

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031,

D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer la Convention Territoriale Globale jointe à la présente délibération et tout document s'y rapportant pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031, ainsi que tout document ou avenant nécessaire à son évolution.

08. Tourisme

08.1 Cotisation 2026-2027 à l'association VITA FUTURA

Décide
à l'unanimité des voix, 3 ne prennent pas part au vote

D'approuver le versement d'une contribution annuelle de 10 000 € à l'association VITA FUTURA en 2026 et 2027,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 6281 « Concours divers » et que les crédits sont inscrits au budget 2026 et le seront pour 2027,

D'autoriser M. GAUER à siéger en tant que trésorier au sein de l'association VITA FUTURA,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

M. Christophe GAUER, M. Hubert BOURING (respectivement titulaire et suppléant pour VITA FUTURA) et Mme Maryse GRCIC (maire de Bliesbruck) ne prennent part ni au débat ni au vote.

08.2 Modification de la composition du comité de direction de l'EPIC - Office de tourisme communautaire

Décide
à l'unanimité des voix,

De désigner en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de l'EPIC Office de tourisme communautaire Sarreguemines Confluences, pour la durée de leur mandat :

En tant que titulaires :

1. Hubert BOURING
2. Jean-Luc EBERHART
3. Christiane HECKEL
4. Sébastien JUNG
5. Jeannine QUODBACH
6. Christine MARCHAL
7. Michaël FREYERMUTH
8. Bernard FOUILHAC-GARY
9. Bernard CLAVE
10. Fabien PEIFER
11. Vivien MULLER
12. Claude DECKER

En tant que suppléants :

1. Jean-Marc SCHWARTZ
2. Bernadette NIKLAUS
3. Guy ROSSLER
4. Nathalie SPANIOL-SCHOUVER
5. Stéphane ZANGA
6. Pascal WEISSLINGER
7. Armand GILLET
8. Denis PEIFFER
9. Natacha SCHEFFER
10. Céline FOSSE
11. Martine SCHAUB
12. Jean-Luc NEUMANN

De désigner en qualité de représentants des socio-professionnels au sein de l'EPIC Office de tourisme communautaire Sarreguemines Confluences, pour la durée du mandat communautaire :

En tant que titulaires :

1. M. Christophe MOURER (gîte, Neufgrange)
2. M. Jean-Yves HAUS (Port plaisance Sarreguemines)
3. M. Raymond LEHMANN (maison des arts et traditions de Rouhling)
4. M. Jean-Paul PETIT (ancien directeur du parc de Bliesbruck, association Villa Gallo-romaine)
5. M. Alain PRZYBYLSKI (Club canoë Grosbliederstroff)
6. M. Michel KANY (meublés Frauenberg)
7. M. Denis HILTI (Club canoë Sarreguemines)
8. M. Valentin FERSING (association du Steinhart, environnement)
9. M. Gilles WEISKIRCHER (Association Confluences, environnement)
10. M. Michel SCHATZ (Mos4ailes, parapente, St-Jean-Rohrbach)
11. Mme Anaïs KLEIN (Meublé L'Antre 2, Rémelfing)

En tant que suppléants :

1. Mme Sandra KLEIN (meublés à Neufgrange, restaurant La Balle Jaune)
2. M. Robert MALLICK
3. Mme Cathy SANITATE
4. M. Bernard PRIM
5. Mme Linda COLLINGRO
6. M. Thierry AREND (restauration)
7. M. Jean-Paul WILLEM
8. M. Jean-Marie BOUR
9. M. Denis BOUR (Association Confluences, conférencier historien)
10. Mme Françoise MASSING (AASCPF, château de Frauenberg)
11. Mme Jennifer PARRELLA (Le Blies Art, meublé Sarreguemines)

De charger le Président ou le Vice-Président délégué de l'exécution de la présente délibération.

09. Urbanisme

09.1 Approbation du Compte-rendu d'activités (CRAC) de l'établissement Public Foncier du Grand est (EPFGE) au 30 mai 2026

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver le compte-rendu annuel d'activité de l'EPFGE arrêté au 30 mai 2026, joint en annexe,

D'autoriser le Président et/ou la Vice-Présidente déléguée à l'urbanisme à signer le document joint à la présente délibération.

09.2 Adoption de la Charte de coopération transfrontalière en matière d'aménagement du territoire dans le bassin de vie SaarMoselle

Décide
à l'unanimité des voix,

D'adopter la Charte de coopération transfrontalière en matière d'aménagement du territoire dans le bassin de vie SaarMoselle telle que jointe en annexe à la présente délibération,

Autoriser le Président et la Vice-Présidente déléguée à l'urbanisme à apporter des modifications mineures à ladite Charte et à signer ladite Charte ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

09.3 Avenant n°2 à la convention de projet MO10S010800 entre l'EPF, la Ville de Sarreguemines et la CASC portant sur le site de l'ancienne banque de France de Sarreguemines

Décide
à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président et/ou la Vice-Présidente déléguée à l'urbanisme à signer l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière opérationnelle MO10S010800 sur le bien sis 6 rue Poincaré à Sarreguemines (ancienne banque de France), avec l'Etablissement Public Foncier (EPFGE) et la Ville de Sarreguemines, tel qu'annexé à la présente délibération,

D'autoriser le Président et/ou la Vice-Présidente déléguée à l'urbanisme à signer tout document relatif à ce dossier et à en informer l'EPFGE et la Ville de Sarreguemines.

10. Habitat

10.1 Versement du solde de l'aide financière attribuée à la SEM SCH pour la réhabiliation du foyer AMLI en pension de famille et résidence sociale

Décide
à l'unanimité des voix,

De prévoir le report du versement du solde de la subvention de 276 000 € accordée à la SEM Sarreguemines Confluences Habitat par délibération du 15 mai 2025 dans le cadre de la réhabilitation du foyer AMLI, soit 138 000 €, à l'achèvement des travaux, au budget principal de l'exercice 2030,

Etant précisé que les crédits prévus à cet effet au budget 2026 sont supprimés et feront l'objet d'une inscription budgétaire en 2030,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à verser cette aide, à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment sa notification à la SEM Sarreguemines Confluences Habitat.

10.2 Demande de subvention de la SEM SCH pour la réalisation de logements inclusifs à Rémelfing

Décide
à l'unanimité des voix,

D'accorder à la SEM Sarreguemines Confluences Habitat une subvention d'un montant de 182 688 € pour la réalisation du projet de logements inclusifs à Rémelfing ;

Etant précisé que le versement de ladite subvention se fera via un acompte de 50 % à l'appui de la première facture, et un solde de 50 % à la réception des travaux,

Etant précisé que les crédits nécessaires au versement de l'acompte de 50 % seront inscrits au budget 2026, conformément au planning prévisionnel transmis par la SEM Sarreguemines Confluences Habitat,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la SEM Sarreguemines Confluences Habitat relative à l'attribution et au versement de ladite subvention ci-annexée, ainsi que tout avenant potentiel.

10.3 Adoption de la Convention Intercommunale des Attributions (CIA) 2026-2031

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver le projet de Convention Intercommunale des Attributions de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet, et notamment à signer ladite convention.

11. Gens du voyage

11.1 MOTION À L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRÉFET DE LA MOSELLE Relative à la multiplication des occupations illicites des Gens du Voyage et à l'urgence d'une réponse de l'État face aux dégradations et aux tensions de voisinage

Décide
à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la motion relative à la multiplication des occupations illicites des Gens du Voyage et à l'urgence d'une réponse de l'État face aux dégradations et aux tensions de voisinage, jointe en annexe.

12. Enseignement supérieur

12.1 Modification de la composition des délégués au sein de l'association de l'Université Populaire

Décide
à l'unanimité des voix,

De désigner Mme Virginie BLAZY en tant que suppléante de l'Université Populaire, sans modifier la liste initiale des délégués désignés en conseil communautaire du 21 mai 2026,

D'acter la composition des représentants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme suit :

Titulaires :
1. M. Jean-Claude CUNAT
2. Mme Patricia MOMPER
3. Mme Christine CARAFA
4. M. Bernard FOUILHAC-GARY
5. Mme Evelyne FIRTION
6. Mme Jeannine QUODBACH
7. Mme Hélène CLEMENT
8. Mme Nathalie SPANIOL-SCHOUVER
9. Mme Sophia MATTA

Suppléants :
1. Mme Martine SCHAUB
2. M. Stéphane ZANGA
3. M. Dominique CHARPENTIER
4. Mme Muriele BREITENBACH
5. Mme Virginie BLAZY

De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

12.2 Salon de l'orientation COSMIC 2027

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver l'organisation les 29 et 30 janvier 2027 du deuxième salon de l'orientation et des métiers « COSMIC »,

De solliciter l'ensemble des partenaires susceptibles de contribuer au financement ou à l'organisation de cette manifestation,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2027,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions requises et à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

13. Equipements sportifs

13.1 Évolution du règlement du Fonds de concours Équipements Sportifs 2021-2023

Décide
à l'unanimité des voix,

D'adopter le règlement de fonds de concours équipements sportifs programme 2021-2023 amendé et modifié joint à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à engager les démarches nécessaires à cet effet.

13.2 Désignation des représentants experts du conseil d'exploitation de la régie du golf communautaire

Décide
à l'unanimité des voix,

De compléter la composition du Conseil d'exploitation de la régie du golf comme suit :

Représentants experts :
1. Dominique HOUVER, membre du golf de nationalité française,
2. Wolfgang KNOPP, membre du golf de nationalité allemande,
3. Adam NIESSER, Conseiller Pédagogique de la Circonscription Sarreguemines Est,
4. Philippe PINCELOUP, Président de la Ligue Grand Est de Golf.

13.3 Convention de partenariat avec le Comité de Moselle de la ligue contre le cancer

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et le Comité de Moselle de la ligue contre cancer, jointe à la présente,

D'autoriser, en application de ladite convention, le versement à la Ligue contre le Cancer des recettes collectées et/ou bénéfices constatés lors des manifestations organisées au Golf Sarreguemines Confluences dans le cadre de la campagne « Octobre Rose 2026 »,

D'autoriser le Président et/ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention et à prendre toutes les dispositions et signatures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, mais également au versement à la ligue contre le cancer des fonds collectés.

18. Transports

18.1 Schéma de transport 2027/2036 - Consultation des entreprises

Décide
à l'unanimité des voix,

-D'approuver le schéma de transport communautaire pour la période de septembre 2027 à août 2036,

-De soumettre à consultation l'offre de transport allotie comme suit, en passant par une procédure négociée :

Lot 1 – Collège de Sarralbe et environs
6 circuits scolaires pour la desserte du collège – 4 circuits pour les groupements scolaires – des services vers la piscine de Sarralbe – d'autres services occasionnels pris en charge par la CASC,

Lot 2 – Collège de Puttelange et environs
5 circuits scolaires pour la desserte du collège – 4 circuits pour les groupements scolaires – des services vers la piscine de Sarralbe – d'autres services occasionnels pris en charge par la CASC,

Lot 3 – Secteur de Hundling / Ippling / Rouhling / Grosbliederstroff
Ligne 9 : Rouhling / Grosbliederstroff / Sarreguemines dont l'essentiel du transport scolaire (une partie continuant à être assurée en complémentarité avec les services de la Région)
Ligne 5 : Loupershouse / Hundling / Sarreguemines dont le transport scolaire – circuits scolaires des primaires et secondaires de Welferding – des services vers le centre nautique – d'autres services occasionnels pris en charge par la CASC,

Lot 4 – Divers transports scolaires et services
Ligne 8B : uniquement le transport scolaire des secondaires de Wiesviller / Woelfing – 1 circuit scolaire de Sarreguemines – 2 circuits scolaires de RPI – les transports à la demande des lignes 7 (Siltzheim / Sarreinsming / Sarreguemines) et 8 (Woelfling / Bliesbruck / Sarreguemines) – des services pour le centre nautique – d'autres services occasionnels pris en charge par la CASC,

Lot 5 – Puttelange / Woustviller / Sarreguemines et environs
Ligne 125 : Puttelange / Woustviller / Sarreguemines – 1 circuit scolaire de RPI – des services vers le centre nautique pour les écoles du secteur et celles de la ville de Sarreguemines compte tenu du nombre de véhicules mobilisés pour ce lot – d'autres services occasionnels pris en charge par la CASC,

Lot 6 – Sarralbe / Hambach / Sarreguemines et environs
Ligne 6 : Vallée de la Sarre / Sarreguemines – Ligne 10 : Sarralbe / Sarreguemines avec une tranche conditionnelle pour l'extension vers la future usine HoloSolis – Ligne 12 : Puttelange / Sarralbe – 6 circuits scolaires de secondaires – 2 circuits de groupements scolaires – des services vers le centre nautique pour les écoles du secteur et celles de la ville de Sarreguemines compte tenu du nombre de véhicules mobilisés pour ce lot – d'autres services occasionnels pris en charge par la CASC.

- de veiller à ce que la teneur finale de l'offre de service du réseau Cabus permette de préserver un compte d'exploitation annuel des transports soutenable financièrement pour la période 2027/2036,

- d'accepter la participation de la Région Grand Est correspondant au coût des nouveaux services transférés à compter de septembre 2027 à hauteur de 683 000 €, cette estimation provisoire devant être entérinée dans la convention de transfert à adopter par une délibération ultérieure,

- de conserver la régie à simple autonomie financière pour l'exploitation des lignes urbaines 1, 2, 3, 4 et du circuit scolaire SCO1 (Folpersviller / collège Fulrad), ainsi que des lignes suburbaines 7 (Siltzheim / Sarreinsming / Sarreguemines) et 8 (Woelfling / Bliesbruck / Sarreguemines, à l'exception des services scolaires des secondaires de Wieswiller/Woelfling intégrés dans le lot 4),

- de prévoir les crédits nécessaires aux budgets Mobilités à venir dans le respect du principe de soutenabilité financière affirmé ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à poursuivre les démarches pour la mise en œuvre de cette offre de transport, à mener les négociations avec les candidats et à signer les marchés et tous documents relatifs à ce projet.

23. Développement durable et milieux naturels

23.1 Renouvellement de l'adhésion à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies)

Décide
à l'unanimité des voix,

D'adhérer à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies au titre des années 2026, 2027 et 2028,

D'accorder à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies une participation financière de 1 271 € par an,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 6281 et que les crédits seront inscrits aux budgets respectifs,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents ou actes relatifs à cette décision.

27. Divers

27.1 Subventions aux amicales des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'accorder au titre de 2026, une aide d'un montant global de 10 240 € aux associations et amicales des Sapeurs-Pompiers du territoire intercommunal gérant une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) et ayant sollicité une aide, soit une aide de 80 € pour chacun des 128 JSP, selon la ventilation suivante :

- 560 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de HAMBACH-ROTH (7 JSP)
- 2 560 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de PUTTELANGE-AUX-LACS (32 JSP)
- 1 440 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SAINT-JEAN-ROHRBACH (18 JSP)
- 720 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SARRALBE (9 JSP)
- 2 320 € à l'association des Sapeurs-Pompiers de SARREGUEMINES (29 JSP)
- 1 040 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de WIESVILLER (13 JSP)
- 960 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de WOUSTVILLER (12 JSP)
- 640 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de ROUHLING (8 JSP)

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un mandat au budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget.

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions pour le versement de ces aides et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur Alain DANN ne prend part ni au débat ni au vote.

27.1 Subvention à l'Amicale des sapeurs pompiers de Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'accorder à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sarreguemines une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2026 portant sur le bilan financier 2025 ;

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un mandat au budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget ;

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions pour le versement de ces aides et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur Alain DANN ne prend part ni au débat ni au vote.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45

Le Président du Conseil Communautaire,
Monsieur Marc ZINGRAFF

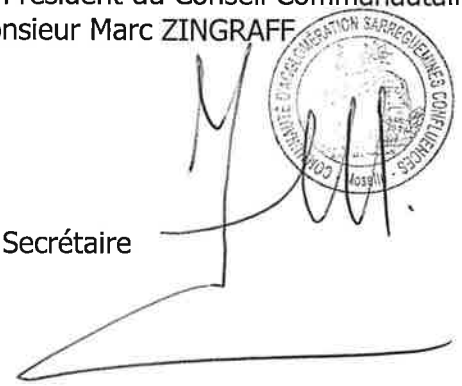

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire